



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 38976

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les nuisances causées à la population par les toxicomanes non pris en charge. En effet, les services spécialisés dans la lutte contre ce grave phénomène sont régulièrement interpellés par la population, inquiète de l'augmentation du nombre de toxicomanes, de la diversification des drogues et de l'attrait croissant des plus jeunes pour celles-ci. Soulignant que ces plaintes portent en particulier sur les nuisances occasionnées par les toxicomanes qui ne bénéficient pas de prise en charge, il semblerait grandement souhaitable que le dispositif soit étendu au plus grand nombre, permettant ainsi de mieux gérer l'ancrage de la toxicomanie dans les moeurs et de rassurer la population. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38976

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7241